

Parcoursup : une proposition pour 93 % des bacheliers, 84 % des réorientés en 2022 ; le calendrier 2023

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°265678 - Publié le 29/09/2022 à 15:48

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 30/09/2022 à 09:10



© CPU - Université de Lorraine

« 93 % des bacheliers ayant formulé des vœux sur Parcoursup en 2022 ont reçu au moins une proposition d'admission, ce qui constitue un taux similaire à celui de 2021. Pour les étudiants en recherche d'une réorientation, les résultats montrent un taux de proposition supérieur à 2021, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année sur Parcoursup (83,9 %, +1,2 point) », indiquent le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et le MENJ (Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse) le 29/09/2022.

Lors de cette campagne, 936 000 candidats étaient inscrits sur la plateforme pour 21 000 formations proposant des diplômes reconnus par l'État, dont plus de 7 500 en apprentissage.

3,8 millions de propositions d'admission ont été formulées (+4 % par rapport à 2021) à 810 730 candidats. 578 370 lycéens et 156 000 étudiants en réorientation ont reçu une proposition.

Sur la population lycéenne :

- plus de 50 % des bacheliers technologiques ont reçu une proposition d'admission en IUT (Institut universitaire de technologie) tandis que 76,1 % des bacheliers professionnels ont reçu une proposition en STS (Sections de technicien supérieur) ;
- 91,2 % des lycéens boursiers ont reçu une proposition d'admission, dont 20 500 ont demandé l'aide à la mobilité Parcoursup,
- 1 700 dispositifs d'accompagnement « oui si » vont bénéficier à 27 000 étudiants.

18 900 candidats ont saisi l'accompagnement des commissions d'accès à l'enseignement supérieur, dont 160 bacheliers, « très majoritairement des lycéens professionnels », étaient encore accompagnés à la fin de la procé-

dure.

À l'occasion de ce bilan, le Gouvernement présente le calendrier de la procédure 2023, « en cohérence avec celui des épreuves du baccalauréat », et publie une enquête de l'Institut Ipsos (Institut politique de sondage d'opinion sociale) réalisée auprès de néo-bacheliers sur leur perception de Parcoursup.

« Affirmer clairement que Parcoursup fonctionne ne signifie pas que la plateforme ne pourrait pas fonctionner encore mieux » (S. Retailleau)

« Affirmer clairement que Parcoursup fonctionne ne signifie pas que la plateforme ne pourrait pas fonctionner encore mieux », indique Sylvie Retailleau, ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche).

C'est, selon le Gouvernement, « le sens du travail conduit par les équipes des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale pour :

- améliorer l'accompagnement à l'orientation ;
- rendre l'examen des candidatures par les formations plus transparent en renforçant davantage la compréhension des critères de choix des dossiers par les commissions des formations ;
- augmenter l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir ».

« Des améliorations complémentaires sont actuellement étudiées et feront l'objet d'annonces ultérieures », ajoutent le MESR et le MENJ.

Calendrier de la procédure 2023 de Parcoursup

- 20/12/2022 : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations ;
- 18/01/2023 : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux ;
- 08/03 : date limite pour formuler ses vœux ;
- 06/04 : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux ;
- 01/06 : lancement de la phase principale d'admission ;
- mi-juin : lancement de la phase complémentaire d'admission ;
- 13/07 : fin de la phase principale d'admission.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Calendrier de l'année de terminale 2022-2023



	BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	parcoursup Entrée dans l'enseignement supérieur
	<i>Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.</i>	<i>Les épreuves professionnelles font l'objet d'un calendrier spécifique et variable selon la spécialité visée.</i>	
DÉC.			20 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.			18 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS	20 au 22 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité		8 mars : date limite pour formuler ses vœux
AVR.			6 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI		22 mai au 2 juin : épreuves écrites et pratiques sur support informatique	
JUIN	14 juin : épreuve de philosophie 19 au 30 juin : Grand oral	13 au 26 juin : épreuves écrites	1^{er} juin : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) Mi-juin : lancement de la phase complémentaire
JUIL.	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	13 juillet : fin de la phase principale d'admission

Calendrier de Parcoursup et du baccalauréat 2023 - © MESR/MENJ

Enquête Ipsos : une plateforme stressante (83 %), mais claire (72 %) et fiable (57 %)

L'enquête de l'Ipsos, réalisée pour la troisième année consécutive, a eu lieu du 01 au 08/09/2022 sur 1 001 néo-bacheliers, sur la base des fichiers fournis par le ministère, constituant un échantillon d'inscrits sur Parcoursup en 2022 et ayant été admis ou non dans une formation.

Parmi les résultats de l'enquête :

- **85 % des lycéens ont bénéficié d'un temps d'échange consacré à leur orientation** post-bac et/ou au fonctionnement de Parcoursup et **75 % d'un accompagnement** pour réfléchir à leur projet d'orientation par leur professeur principal.
- 77 % ont été accompagnés lors de leur inscription et de la création de leur dossier sur Parcoursup et 75 % lors de la formulation et la confirmation de leurs vœux. **L'inscription a été jugée facile par 73 %** des sondés et la formulation et confirmation de vœux par 64 %.
- La plateforme a donné des informations sur des formations « facilement » à 70 % des bacheliers et a aidé « facilement » 70 % des répondants à identifier des formations correspondant à ce qu'ils recherchaient.
- 69 % des bacheliers trouvent que les critères généraux d'examen des vœux leur ont permis de comprendre ce qui était important pour l'accès aux formations et pour faire leurs vœux, et 71 % que les informations sur les taux d'accès aux formations leur ont donné une idée de leurs chances de succès.
- **72 % des bacheliers admis sont satisfaits par les réponses** des formations et 68 % du délai dans lequel ils les ont reçues.
- 29 % des sondés déclarent que l'expérience s'est finalement mieux déroulée que l'image qu'ils en avaient et 29 % comme ils l'avaient prévue.
- Parcoursup est jugée stressante (83 %), claire (72 %), fiable (57 %), personnalisée (56 %) et rapide (51 %). **68 % des bacheliers interrogés déclarent que la plateforme a facilité leur entrée dans l'enseignement supérieur** et 63 % l'élaboration de leur projet d'orientation.



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat général ; • Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ; • DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ; • Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none"> • recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021). • enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Catégorie : Etat

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale.
Ministre	Pap Ndiaye (depuis le 20/05/2022)
Gouvernance (autre)	Directeur de cabinet : Jean-Marc Huart Directrice adjointe de cabinet : Anastasia Iline Directeur adjoint de cabinet : Thierry Le Goff

Fiche n° 5040, créée le 17/05/2017 à 03:17 - Màj le 15/06/2022 à 10:38

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »